

**DEPARTEMENT  
DU  
VAL-DE-MARNE**

REPUBLIQUE FRANCAISE  
Liberté - Egalité – Fraternité

**MAIRIE DE LIMEIL-BREVANNES**

**Nombre de membres composant  
le Conseil Municipal : 35  
Membres en exercice : 35**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES  
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**SEANCE DU 06 OCTOBRE 2022**

**L'an DEUX MILLE VINGT DEUX, le jeudi 06 OCTOBRE, 20 heures,**

**Le Conseil municipal, dûment convoqué le 30 septembre 2022, s'est assemblé, en lieu ordinaire de ses séances, à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Madame Françoise Lecoufle, son Maire en exercice.**

Françoise LECOUFLE, présente  
Philippe LLOPIS, présent  
Philippe GERBAULT, présent  
Dorothee BRODHAG, présente  
Daniel GASNIER, présent  
Corine KOJCHEN, présente  
Ambroise TOIN, présent  
Aïcha GASSET, présente  
Dominique RODRIGUEZ, présent  
Peggy TRONY, présente  
Gilles DAUVERGNE, présent  
Romain BLONDEL, donne pouvoir à Dorothee BRODHAG jusqu'à son arrivé à 21h22 pour le point n°17  
Eric LEANDRE, présent  
Cathy BRUN, présente  
Carol GAIN, présente  
Marie-Laure BATAILLE, présente  
Rosa LOPES, donne pouvoir à Corine KOJCHEN  
Martine VALLET, présente  
Kamel NEBBACHE, arrivé à 20h24 pour le point n°3  
Jennifer RAFFRAY, donne pouvoir à Philippe GERBAULT  
Ibra FAYE, présent  
Sylvain AUBERT, présent  
Martine MUNOZ, donne pouvoir à Philippe LLOPIS  
Thierry JACQUARD, présent  
Mahab CHAUDHRY, absente  
Manuel ALBUQUERQUE, donne pouvoir à Françoise LECOUFLE  
Martine MEDAILLE, présente  
Cédric LONGATTE, donne pouvoir à Ambroise TOIN  
Christine LIAMBO, présente  
André BLANCHET, présent  
Aurélie ARCHIMEDE présente  
Dalila SIDHOUM, présente  
Delphine BORGNA, présente  
Stéphane KOZJAN, absent à partir de 20h12 pour le point n°2  
Rachida BOULILA, présente

**Présidence de la séance : Françoise LECOUFLE  
Secrétaire de la séance : Gilles DAUVERGNE**

**Ordre au sein de la séance : 7**

**Délibération n° 2022-DEL-70 : Approbation de la modification des statuts du Syndicat d'Action Foncière du Val-de-Marne.**

# Commune de Limeil-Brévannes

## Séance du Conseil municipal du jeudi 6 octobre 2022

### Délibération n°2022-DEL-70

**Objet :** Approbation de la modification des statuts du Syndicat d'Action Foncière du Val de Marne.

Le Conseil municipal de Limeil-Brévannes,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n°2019-DEL-88 autorisant Madame Le Maire à signer une convention d'étude foncière avec le SAF94 sur le secteur « Pierre et Angèle Le Hen » ;

Vu la convention d'étude foncière entre la Ville de Limeil-Brévannes et le SAF94 signée en date du 10 janvier 2020 ;

Vu la délibération n°2020-DEL-10 du 6 février 2020 autorisant Madame Le Maire à signer une convention d'action foncière sur le secteur « Pierre et Angèle Le Hen » ;

Vu la convention d'action foncière entre la Ville de Limeil-Brévannes et le SAF94 signée en date du 24 février 2020 ;

Vu la délibération n° 2022-8 C du SAF 94 en date du 6 juillet 2022, portant modification de ses statuts suite aux remarques du contrôle de légalité ;

Considérant l'obligation faite au SAF 94 de se mettre en conformité avec les remarques de la Préfecture concernant l'interdiction pour le SAF 94 de créer un fonds de soutien aux adhérents dans leur financement de logements sociaux ;

Considérant que la commune de Limeil-Brévannes a un délai maximum de 90 jours, comptés à partir de la notification de la délibération du SAF 94, pour approuver les modifications des statuts du SAF 94 ;

Où le rapporteur en son exposé,

Après en avoir délibéré, à la majorité

### DÉCIDE :

Article 1<sup>er</sup> : D'approuver la modification des statuts du SAF 94.

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Melun dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa transmission à la Préfecture du Val-de-Marne et sera transmise à la Préfecture du Val-de-Marne, affichée sur les panneaux de l'hôtel de ville et publiée au recueil des actes administratifs de la Commune.

Article 3 : La présente délibération sera transmise à la Préfecture du Val-de-Marne, publiée en ligne (<http://www.limeil-brevannes.fr>) et publiée au sein du registre des actes administratifs.

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme.

Document transmis à la Préfecture  
du Val-de-Marne le 19/10/2022 .....

Publié le 20/10/2022 .....

Notifié le .....

ACTE RENDU EXÉCUTOIRE

Pour le Maire et par délégation

Yasmina KHERMACHE

Directrice Générale des Services



Le Maire,

Françoise LECOUFLE

Le Secrétaire,

Gilles DAUVERGNE